



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1628

Skate-park de Gerland - Aménagement du sous-sol pour les services municipaux - 24 allée Pierre De Coubertin à Lyon 7ème - Opération n° 07221520 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00008

Direction de la Construction

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 31 MARS 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 6 AVRIL 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 MARS 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 AVRIL 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RUNEL (pouvoir à Mme LEGER), M. GIRAULT (pouvoir à M. BERZANE), M. BLACHE (pouvoir à M. OLIVER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1628 - SKATE-PARK DE GERLAND - AMENAGEMENT DU SOUS-SOL POUR LES SERVICES MUNICIPAUX - 24 ALLEE PIERRE DE COUBERTIN A LYON 7EME - OPERATION N° 07221520 - LANCEMENT DE L'OPERATION ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2021-1, PROGRAMME N° 00008 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mars 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon 2021-2026 dont le projet « Sous-sol Skate Park - Réaménagement pour les services municipaux ».

Par délibération n° 2022/1421 du 27 janvier 2022, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Aménagements Administration générale 2021-2026 » n° 2021-1, programme n° 00008.

Le service Entretien des Terrains et Travaux (ETT) de la Direction des Sports était initialement implanté dans l'enceinte du stade de Gerland. Suite au déménagement de juillet 2019, l'encadrement, les vestiaires et les locaux du personnel ont pris place au 336 avenue Jean Jaurès, et les matériels, matériaux et véhicules ont provisoirement été logés dans une structure chapiteau sur le parking de la Plaine des Jeux.

L'opération vise à permettre l'installation définitive de ces derniers au sein du skate-park de Gerland à proximité de la Direction des Espaces Verts (DEV) qui occupe déjà partiellement ces lieux. L'opération permettra également de gérer certaines problématiques affectant la DEV (infiltrations, ateliers et stockages non conformes).

Les travaux concernent :

- l'aménagement du sous-sol en zones de stockage sur un espace vacant de 915 m² pour la Direction des Sports, et l'espace occupé par la DEV à réorganiser pour mise aux normes ;
- la création de sanitaires et d'un petit atelier mécanique à usage exclusif de la Direction des Sports ;
- la mise aux normes des ateliers existants de la DEV ;
- la création de 2 sorties de secours extérieures conformes aux exigences formulées par l'ABF (habillage bois des édicules, rampe de skate intégrée sur une sortie) ;
- la reprise de la rampe d'accès au sous-sol pour faciliter la descente des véhicules ;
- la réfection de l'étanchéité de la dalle du plancher haut sur lequel est situé le skate-park extérieur afin de traiter les infiltrations d'eau. Pour ce faire, les rampes de jeux existantes seront déposées ;
- l'aménagement et la clôture de l'aire extérieure occupée à ce jour par la DEV et également utilisée par la Direction des Sports.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé au stade des études préalables à 2 465 000 €TDC, hors désamiantage éventuel.

Ce montant sera précisé en phase avant-projet définitif (APD) lors des études de maîtrise d'œuvre.

Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Aménagements Administration générale 2021-2026 » n° 2021-1, programme n° 00008.

La maîtrise d'œuvre sera assurée par la Direction de la Construction.

Les marchés de travaux, de coordination sécurité et protection de la santé (SPS), de contrôle technique et autres marchés d'études seront attribués en application des dispositions du code de la commande publique.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les délibérations n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021 et n° 2022/1421 du 27 janvier 2022 ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- Le lancement de l'opération n° 07221520 « Skate-park de Gerland – Aménagement du sous-sol pour les services municipaux » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Aménagements Administration générale 2021-2026 » n° 2021-1, programme n° 00008.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon, programme n° 00008, AP n° 2021-1, opération n° 07221520, et imputées aux chapitres 20, 23, et autres, fonction 020, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- 2021 :	1920,99 €;
- 2022 :	600 000 €;
- 2023 :	1 365 000 €;
- 2024 :	498 079,01 €

- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, Monsieur le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions, y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. À cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET